Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

INITIALES DU MAIRE
7351
DA
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce mardi 11 avril 2023 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller, arrivé à 19 h 32
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén. /gref-très.

Trois (3) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2023-04-068
7351

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2023-04-069
7351

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 mars 2023.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2023-04-069
7351

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 mars 2023.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 019 m³, moyenne :	65 m³/jr
Secteur Les Buissons :	5 452 m³, moyenne:	176 m³/jr
Station de recherche :	non disponible	
Camping de la Rive :	non disponible	

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de mars 2023.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 15 février 2023

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

INITIALES DU MAIRE
7352
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2023-04-070
7352

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Richard Fachehoune, directeur de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord -23-03-14- information que la municipalité sera consultée par une équipe de santé publique pour la priorisation des aléas et des mesures d'adaptation concernant la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et la conception de plans d'adaptation régionaux au climat de santé publique.

Expédiée :

* Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan -23-03-14- envoi de la résolution numéro 2023-03-052 selon laquelle le conseil municipal autorise la transmission de la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

* Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan -23-03-14- envoi de la résolution numéro 2023-03-053 selon laquelle le conseil municipal accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2022 (actions 3, 9, 23 et 27) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, préparé par le directeur incendie et le transmettre à la MRC de Manicouagan.

* Mme Isabelle Giasson, Directrice générale et greffière-trésorière, Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan 23-03-14- envoi de la résolution numéro 2023-03-063 selon laquelle le conseil municipal approuve le Règlement d'emprunt 23-01 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, qui décrète des travaux de recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement no 3 (sous-cellules 3B et 3C) et des travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau.

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2023-04-071
7352

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2023-04-11.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2023-04-072
7352

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 368-23, MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 2001-99 (238-98) ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier l'annexe VI de son règlement concernant la circulation et le stationnement pour les limites de vitesses de la rue Gagné, rue de la Source, David, de la rue Labrie et une section de la rue de Baie-St-Ludger;

INITIALES DU MAIRE
7353
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU QUE l'annexe VI est aussi modifiée pour y intégrer l'ensemble des parcs et terrain de jeux de la municipalité;

ATTENDU QUE la loi autorise la municipalité à faire des règlements en matière de circulation, de stationnement et d'autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un Règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal adopte le Règlement portant le numéro 368-23, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

L'article 12 de l'annexe VI concernant les limites de vitesse des rues est remplacé par le suivant :

Article 12 LIMITES DE VITESSE

1) Zones de 30 km/heure

   Rue des Outardes
   Rue de la Source
   Rue Gagné
   Rue St-Laurent
   Rue du Moulin
   Rue des Bouleaux
   Rue Harvey
   Rue Bilodeau
   Rue Radisson
   Rue Boisjoli
   Rue Olympique
   Rue Albert
   Rue Gaston
   Rue David

2) Zones de 50 km/heure :

   Rue Labrie
   Rue de Baie St-Ludger (secteur résidentiel et pont couvert)

3) Zones de 80 km/heure

   Rue de Baie-St-Ludger (du chemin Principal jusqu'à l'intersection du camping de la Rive et Pont couvert)
   (de l'intersection du Camping de la Rive et du Pont couvert jusqu'à la première résidence)

ARTICLE 5

L'article 22 concernant les parcs et terrains de jeux est remplacé par le suivant :

Article 22 Parcs et terrains de jeux

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

1. Aire de jeux centre des Loisirs (Terrain de soccer, baseball, patinoire et glissade)
2. Parc du Bosquet
3. Parc Vent et Marée
4. Parc du Vieux Quai
5. Parc Aire de la Baie

ARTICLE 6

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2023-04-073
7354

RÉFECTION DU TOIT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les bris qui ont été constatés à la toiture du garage municipal à la suite de la tempête de vent du mois de décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT les offres de prix reçus, le plus bas fournisseur conforme est Constructions HDMS inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la municipalité ont confirmé l'acceptation du prix reçu pour réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de prix reçu de Constructions HDMS inc. pour les travaux de réfection du toit du garage municipal, au coût de 35 211,09 $, taxes incluses.

2023-04-074
7354

ENTÉRINER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ANTENNE DE COMMUNICATION À LA STATION DE POMPAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été réalisées concernant les mauvaises communications pour le suivi à distance des automates à la station de pompage de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QU' il a fallu procéder au changement de l'antenne afin que les communications soient rétablies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, d'entériner les travaux de changement de l'antenne de communication à la station de pompage de Pointe-aux-Outardes, réaliser par VIP Télécom, au coût de 2 887,02 $, taxes incluses.

M. Julien Normand, maire se retire de la décision

2023-04-075
7354

ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD – GALA MÉRITAS 2023

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 200 $ au « Gala Méritas » 2023 de l'école secondaire Serge-Bouchard tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- amélioration significative au plan académique;
- qui s'implique dans le milieu scolaire.

INITIALES DU MAIRE
7355
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2023-04-076
7355

CHANGEMENT DE TARIFICATION – TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la Ville de Baie-Comeau concernant l'élaboration d'une nouvelle grille tarifaire pour le transport adapté pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau a dû augmenter les tarifs, car ceux-ci doivent être les mêmes pour le transport adapté et le transport urbain, et aussi pour tenir compte de la hausse du prix du carburant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'augmentation des tarifs pour le transport adapté pour 2023.

2023-04-077
7355

RAPPORT FINANCIER 2022 – RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt du rapport financier 2022 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan. Il y a un déficit de 91 742 $ pour l'année financière 2022.

2023-04-078
7355

FORMATION ADMQ – ACCESSIBLE OU NON ? TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à assister à la formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec : « Accessible ou non? Traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels », qui aura lieu le 10 mai prochain, à Baie-Comeau, au coût de 385,00 $, plus taxes.

2023-04-079
7355

CAMP DE JOUR – APPLICATION PLANITOU

CONSIDÉRANT la présentation et la proposition de l'application Planitou pour la gestion du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE cette application permettra la réduction des impressions sur papier, l'amélioration de l'enregistrement des arrivées et des départs, la simplification du processus de création de groupes, la création d'un canal de communication direct entre le camp et les parents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'activation et l'utilisation de l'application Planitou pour le camp de jour au coût de 250 $, plus taxes pour l'activation et 480 $, plus taxes pour l'utilisation pour l'été 2023.

2023-04-080
7355

MAGAZINE PROMOTION TOURISTIQUE – ROAD TRIP CÔTE-NORD : « ENTRE NATURE ET DÉMESURE »

CONSIDÉRANT QUE le magazine de promotion touristique « Road Trip Côte-Nord : Entre Nature et Démesure » est de retour pour une troisième édition ;

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

INITIALES DU MAIRE
7356
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QU' à l'aide de ce magazine, des milliers de Québécois obtiendront des informations de choix pour planifier une escapade sur la Côte-Nord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de réserver 1/8 de page dans le magazine de promotion touristique « Road Trip Côte-Nord : Entre Nature et Démesure » afin d'afficher une publicité pour inciter les gens à visiter les attraits de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2023-04-081
7356

FORMATION – INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE, POUR LES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Messieurs Georges Jean et Jean-François Gauthier ainsi que Mme Jocelyne Bouchard à assister à la formation: « Introduction à la sécurité civile » pour les élus, qui aura lieu à Baie-Comeau, le 9 mai prochain, au coût de 360 $, plus taxes.

2023-04-082
7356

SOUPER ANNUEL – PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes organise un souper annuel pour aider à son financement;

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'il y ait des représentants municipaux présents à ce souper-bénéfice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Messieurs Julien Normand, Robert Leblanc, Jean-François Gauthier, ainsi que Mme Jocelyne Bouchard à assister au souper-bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le 29 avril prochain, au Manoir de Baie-Comeau, au coût de 720 $.

AFFAIRES NOUVELLES

2023-04-083
7356

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2023-04-085
7356

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 21.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE